



ARRETE DU MAIRE

PRIS LE **25 AOUT 2023**

Services techniques
CL/AF

N° 254 /2023

OBJET : ARRETE PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-Président délégué du Conseil Départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière et notamment son article L.113-2,

VU la décision du Maire du 1 février 2017, rendue exécutoire le 1 février 2017, relative à la fixation des tarifs pour les commerces ambulants sur domaine public hors marché d'approvisionnement,

VU la demande de permission de stationnement présentée par l'association Créative représentée par Monsieur Mohamed EL MAZROUI 12 rue Van Gogh 95140 Garges-lès-Gonesse, qui sollicite l'autorisation de stationner un « bus de l'initiative » avenue Voltaire, (sur les places de stationnement en zone bleue situées face au n°6) et sur le parking du cimetière situé rue de l'Egalité, en vue de sensibiliser les habitants sur les questions liés à l'emploi, et notamment les jeunes autour des « Olympiades de l'emploi » en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée.

ARRETE

Article 1 : L'association Créative représentée par Monsieur Mohamed EL MAZROU est autorisée à stationner un « bus de l'initiative » type Renault Master caisse, immatriculé AS-597-KD, le mercredi 13 septembre 2023 :

- Avenue Voltaire, sur les places de stationnement en zone bleue face au n°6, de 15h00 à 16h30
- Rue de l'Egalité, sur le parking du cimetière, de 17h00 à 18h30.

Article 2 : Un passe-câble sera mis en place par l'association Créative afin d'éviter tout risque de chute, pour la sécurité des piétons.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la ville, la Directrice des Services Techniques de la ville, le commissaire de la police de la circonscription de Deuil - Enghien-les-Bains, le responsable de la police municipale de Soisy-sous-Montmorency, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé, au trésorier de Montmorency et notifié à l'association Créative 12 rue Van Gogh 95140 Garges-lès-Gonesse.

François ABOUT,

Conseiller municipal
Délégué aux Travaux



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne et/ou notifié le : **28 AOUT 2023**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

28 AOUT 2023

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.